

# DROIT DES OBLIGATIONS ET DES CONTRATS

NOUVEAUTES POUR LE PRATICIEN  
Prof. Blaise Carron



## CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLE DE L'INSOLITE

### ATF 138 III 411

(Le droit pour le praticien, p. 210)

- Clause insolite à laquelle le cocontractant n'a pas été rendu attentif lors de l'acceptation **globale** de **conditions générales**  
→ accord (contrat) inexistant (CO 18 I)
- Caractère insolite?
  - **Objectivement** insolite: caractère du contrat modifié de manière essentielle ou éloignement important du cadre légal
  - **Subjectivement** insolite: du point de vue de l'acceptant au moment de la conclusion du contrat
- *In casu:*
  - Une réduction de 50% des indemnités journalières (selon la LCA) en cas de maladie psychique est une clause objectivement insolite et subjectivement insolite, même si l'assuré est médecin ou médecin-dentiste

## OPPOSITION À COMMANDEMENT DE PAYER ET LÉSION

**TF 4A\_385/2012 du 8 novembre 2012** (Le droit pour le praticien, p. 211)

- CO 21:  
Victime d'une lésion doit manifester sa volonté d'invalidier le contrat dans le délai d'une année après la conclusion du contrat
- Opposition non motivée à un commandement de payer ne constitue pas une telle manifestation de volonté

## STIPULATION POUR AUTRUI ET CCT D'ENTREPRISE

### **ATF 139 III 60**

(Le droit pour le praticien, p. 212)

- Clause d'égalité de traitement (ou d'extension) d'une CCT = Stipulation pour autrui (CO 112) en faveur des travailleurs non syndiqués
- Si CCT est conclue par association d'employeurs, le travailleur non syndiqué a éventuellement un droit contre l'association mais pas contre son employeur (ATF 123 III 129)
- Si CCT est conclue par un employeur (CCT d'entreprise), le travailleur non syndiqué peut agir directement contre l'employeur si la stipulation parfaite résulte de la volonté des parties

## RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT POUR LES ACTIVITÉS MÉDICALES

### **ATF 139 III 252**

(Le droit pour le praticien, p. 214)

- Les soins dispensés dans les hôpitaux publics relèvent de l'exécution d'une tâche publique: les Cantons peuvent prévoir un régime particulier de responsabilité (CO 61 I)
- 1 voie unique de recours (et 1 cour compétente) au TF pour tous les cas de responsabilité médicale: recours en matière civile (LTF 72 II/b; RTF 31 I/d; ATF 133 III 462)
- Les décisions soumises au TF doivent être des décisions cantonales sur recours (LTF 75 II) →  
les cantons doivent prévoir un recours cantonal avant le recours en matière civile, une instance cantonale unique ne suffit pas

## **BAIL ET ABUS DE DROIT (CC 2 II)**

---

**ATF 139 III 7**

**ATF 139 III 13**

**ATF 138 III 401 / SJ 2012 I 446**

**ATF 139 III 145**

**ATF 139 III 249 (TF 4A\_38/2013)**

**ATF 139 III 7**

(Le droit pour le praticien, p. 216)

- CO 266*m-o*
- Epouse invoque la nullité d'un congé en raison de l'absence de notification du congé à son époux
- Circonstances:
  - Epouse = Seule titulaire du bail
  - Congé notifié à l'épouse
  - Epoux a définitivement quitté le logement
  - Epoux se désintéresse de la cause
- Abus de droit → congé valable

## BAIL ET ABUS DE DROIT (ART. 2 AL. 2 CC)

**ATF 138 III 401 / SJ 2012 I 446**

(Le droit pour le praticien, p. 217)

- CO 269d : formule officielle = forme écrite qualifiée
- Si non-respect → nullité
- Raisonement du TF:
  - But de la signature manuscrite: certitude quant à l'auteur
  - *In casu*: paiement pendant six ans et auteur certain
- Abus de droit → Majoration du loyer valable

**TF 4A\_38/2013 du 12.04.2013**

(Le droit pour le praticien, p. 218)

- Abus de droit si le locataire est conscient du vice de forme (fixation du loyer initial sans formule officielle) mais qu'il s'abstient intentionnellement de le faire valoir sur-le-champ

## IMPORTANCE DE LA QUALIFICATION DU CONTRAT

**Contrat de crédit à la consommation**  
**ATF 139 III 201 / SJ 2013 I 389**



## IMPORTANTANCE DE LA QUALIFICATION DU CONTRAT

**ATF 139 III 201 / SJ 2013 I 389**

(Le droit pour le praticien, p. 219)

### **Contrat de prêt et LCC**

- LCC 3 : But étranger à activité commerciale/professionnelle de l'emprunteur
- LCC 28 IV: Examen sur la base d'un amortissement de 36 mois
- LCC 32 : Non-examen de la capacité de contracter → super-nullité
  
- Raisonement du TF:
  - Crédit d'études ne correspond pas à un crédit à la consommation (principe «acheter aujourd'hui, payer demain» pas applicable, pas de décision précipitée, planification sur plusieurs années)
  - Longueur des études: pas de possibilité d'amortir un crédit sur 36 mois
  - Plutôt lié à l'activité professionnelle
  
- Prêt pour le financement d'études → Pas soumis à la LCC

## IMPORTANCE DE LA QUALIFICATION DU CONTRAT

**ATF 139 III 217**

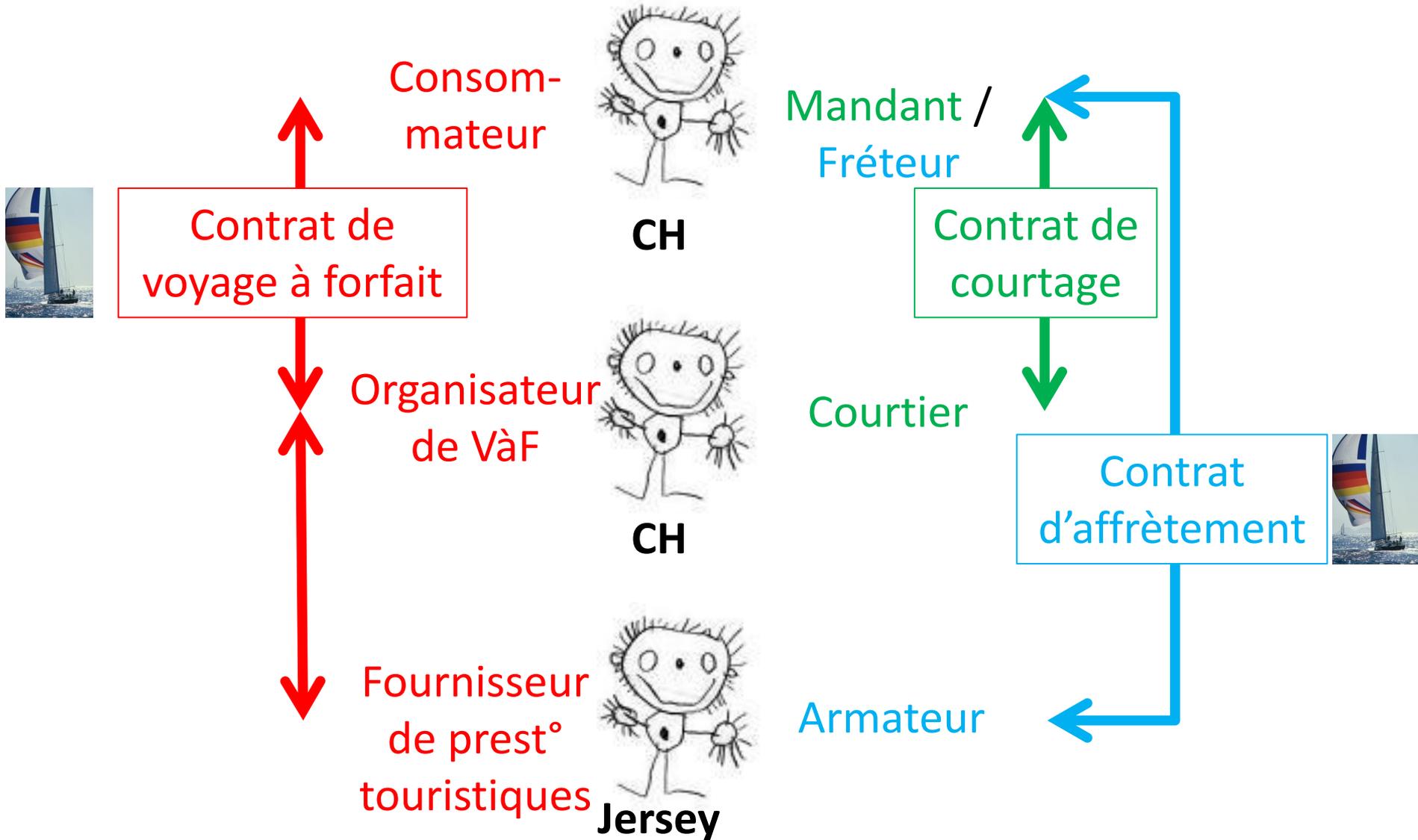
(Le droit pour le praticien, p. 221)

### **Contrat de courtage ou contrat de voyage à forfait?**

- Non-mise à disposition d'un bateau avec son équipage et son équipement
- Qui est responsable?



# IMPORTANCE DE LA QUALIFICATION DU CONTRAT



## IMPORTANTANCE DE LA QUALIFICATION DU CONTRAT

**ATF 139 III 217**

(Le droit pour le praticien, p. 221)

### **Contrat de courtage ou contrat de voyage à forfait?**

- Raisonnement du TF:
  - Mise à disposition d'un bateau avec son équipage et son équipement pas soumise à la LVF  
(comparaison avec vol en avion, différence avec la croisière)
  - Contrat d'affrètement entre armateur et fréteur (art. 94 LNM)
  - Mise en contact du client avec le propriétaire du bateau et négociation du contrat d'affrètement = contrat de courtage (art. 412 CO)
- Non-mise à disposition du bateau concerne le contrat d'affrètement et pas le contrat de courtage → pas d'action du mandant contre le courtier
- Courtier a droit au remboursement des avances effectuées pour le mandant

## IMPORTANCE DE LA QUALIFICATION DU CONTRAT

ATF 139 III 160

(Le droit pour le praticien, p. 220)

### Dépôt, Entrepôt et mandat de surveillance de marchandises?

- Contrat ayant pour objet de réceptionner de la marchandise, d'en contrôler la quantité et la qualité ainsi que de veiller à ce qu'elle soit stockée correctement et en lieu sûr

Entrepôt	Dépôt	Surveillance
CO 482	CO 472 ss	CO 394 ss
<p><b>Offre (publique)</b> de recevoir des marchandises en dépôt découlant soit du but social, soit d'une annonce publique</p>	<p>3 obligations du dépositaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• recevoir une chose mobilière,</li> <li>• la garder en lieu sûr</li> <li>• <b>et la restituer</b></li> </ul>	<p>activité typique du mandat d'une société de surveillance comprend réception, contrôle de quantité, de qualité et de stockage correct</p>

## IMPORTANCE DE LA QUALIFICATION DU CONTRAT

**TF 4A\_90/2013 du 10 juin 2013**

(Le droit pour le praticien, p. 219)

### **Contrat d'architecte: entreprise ou mandat?**

- Pas de qualification générale
- Qualification dépend des prestations
- Contrat global d'architecte = contrat mixte mêlant mandat et entreprise
- Etablissement d'un plan = règles du contrat d'entreprise (garantie pour les défauts)
- Résiliation du contrat global d'architecte: toujours CO 404
- Distinction entre garantie pour les défauts et dommage consécutif au défaut

# MERCI DE VOTRE ATTENTION !

---